



VERSION FRANCAISE



*THE EUF GLOSSARY ON **FACTORING AND COMMERCIAL FINANCE***

Version 1.0  
June 2012

A Common Terminology for the Industry

The EUF Glossary on Factoring and Commercial Finance wishes to contribute to the establishment of a standard terminology concerning terms commonly used across Europe.



***GLOSSAIRE EUF SUR L'AFFACTURAGE ET  
LE FINANCEMENT COMMERCIAL***

Version 1.0  
Juin 2012

**UNE TERMINOLOGIE COMMUNE A LA PROFESSION**

Le Glossaire EUF sur l'Affacturage et le Financement Commercial vise à établir une terminologie standard des termes utilisés communément en Europe

<b>THE EUF GLOSSARY ON FACTORING AND COMMERCIAL FINANCE</b>	<b>GLOSSAIRE EUF SUR L'AFFACTURAGE ET LE FINANCEMENT COMMERCIAL</b>
<b>TOWARD A STANDARD TERMINOLOGY ABOUT THE INDUSTRY ACROSS EUROPE</b>	<b>VERS UNE TERMINOLOGIE STANDARD DE LA PROFESSION EN EUROPE</b>
<p>The Factoring and Commercial Finance Industry offers a wide range of products and services, which are extensively used by European firms to make their business grow. The EUF Factoring and Commercial Finance Glossary wishes to contribute to the establishment of a standard terminology concerning commonly used terms, with the aim of improving communication and knowledge about the Industry across Europe.</p>	<p>La profession de l'Affacturage et du Financement Commercial offre une large gamme de produits et services, qui sont largement utilisés par les entreprises européennes pour se développer. Le Glossaire EUF sur l'Affacturage et le Financement de crédits adossés entend contribuer à l'établissement d'une terminologie standard des termes communément utilisés, afin d'améliorer la communication et la connaissance de la profession en Europe.</p>
<p>The <b>EUF Glossary on Factoring and Commercial Finance</b>, drafted by the Economics and Statistics Committee of the EUF, provides the reader with a general taxonomy of the most common products and services offered but also the terms associated, in the EU factoring markets.</p>	<p>Le <b>Glossaire EUF sur l'Affacturage et le Financement Commercial</b>, issu des travaux du Comité économique et statistiques d'EUF, fournit au lecteur une taxonomie générale des produits et services les plus communément offerts mais aussi des termes associés, sur le marché européen de l'Affacturage.</p>
<p>The reader will also note that although most of products and services can be classified in the following categories, they may slightly differ from country to country, due to the different economic and legal contexts which affect business needs and the demand for factoring and commercial finance services.</p>	<p>Le lecteur notera aussi que, bien que nombre de produits puissent être classés dans les catégories suivantes, ils peuvent quelque peu différer d'un pays à l'autre, du fait de contextes juridique et économique différents qui ont un effet sur les besoins et la demande en matière de services d'Affacturage et de Financement Commercial.</p>
<p><b>Disclaimer</b></p> <p>The EUF, its members and all individuals who have assisted in drafting this Glossary will have no responsibility regarding the correctness, completeness and legal enforcement of any definition contained in this paper and for any damage eventually caused by unfitting uses of its content.</p> <p>This glossary is for reference only and does not contain or replace any legally binding definitions or concepts in either EU law or in the EU member states' national laws.</p>	<p><b>Limitation de responsabilité</b></p> <p>EUF, ses membres et toutes les personnes qui ont assisté aux travaux sur le Glossaire déclinent toute responsabilité concernant l'exactitude, l'exhaustivité et les effets juridiques des définitions contenues dans ce document et concernant tout dommage éventuellement causé par un usage impropre de son contenu.</p> <p>Le Glossaire a uniquement un caractère informatif et ne contient ni ne remplace de définitions ou de concepts juridiquement contraignants soit au titre de la réglementation de l'Union européenne soit au titre des réglementations nationales des Etats membres.</p>

<b>Advance</b>	Utilization or drawing by the Assignor of funds made available by a Factor or a lender against an asset.	<b>Avance</b>	Utilisation ou tirage par le cédant de fonds mis à disposition par une société d'affacturage ou un prêteur en contrepartie d'un actif.
<b>Advances on debtors outstanding</b>	Funds advanced by a Factor or a Receivable financier (Prepayments) to an Assignor against debtor balances. Sometimes referred to as current account, utilization or drawing, this is the actual currency advance at a certain moment in time. See also "Prepayment".	<b>Avances sur créances à recouvrer</b>	Fonds avancés par une société d'affacturage ou un financeur de créances (paiements anticipés) à un cédant en contrepartie de la cession des créances. Parfois désignée par avance en compte courant, utilisation ou tirage, cette avance est en fait une avance à un moment donné. Voir également « Paiement anticipé ».
<b>Asset Based Lending (ABL)</b>	<p>An agreement between a business (Client) and a financial company in which the latter provides the Client with a structured facility combining secured loans and revolving credits. The Client may pledge/assign as collateral any combination of assets used in the conduct of its business (e.g. Receivables, stocks, plant &amp; machinery, property, brands, etc.).</p> <p>ABL facilities are generally complex structures combining revolving credit lines based on current assets with amortizing loans based on fixed assets. ABL is accordingly used for bigger clients, typically in a restructuring or MBO situation. Syndication between ABL companies for very large facilities is very common.</p>	<b>Asset Based Lending (ABL)</b>	<p>Contrat entre une entreprise (client) et une entité financière en vertu duquel cette dernière fournit au client une facilité de crédit structurée combinant des prêts garantis et des crédits renouvelables. Le client peut donner en garantie / céder à titre de collatéral toute combinaison d'actifs utilisés dans le cadre de ses activités (par ex. des créances, des stocks, des machines &amp; installations, des biens, des marques, etc.).</p> <p>Les lignes d'ABL combinent généralement des lignes de crédit renouvelables basées sur des actifs circulants et des prêts amortissables basés sur des actifs immobilisés. L'ABL est donc utilisé pour les grands clients, généralement dans une situation de restructuration ou de rachat de l'entreprise par les cadres. La syndication entre plusieurs établissements d'ABL pour de très grosses lignes de crédit est très courante.</p>

<b>Asset Based Lender</b>	A Lender providing ABL facilities.	<b>Asset Based Lender</b>	Prêteur fournissant des facilités d'ABL.
<b>Assignee</b>	The entity to which a Receivable is assigned.	<b>Cessionnaire</b>	Entité à laquelle une créance est cédée.
<b>Assignment</b>	The transfer of Receivables from the Assignor to the Assignee.	<b>Cession</b>	Transfert de créances du cédant au cessionnaire.
<b>Assignor</b>	The entity disposing of an asset by an Assignment. See also "Client".	<b>Cédant</b>	Entité qui se défait d'un actif par une cession. Voir également « Client ».
<b>Availability</b>	The amount of money that is available for drawing to the Assignor. This would be the value of all approved Receivables multiplied by the pre-agreed Prepayment percentage less any amounts already paid to the Assignor.	<b>Disponibilité</b>	Somme d'argent que le cédant peut tirer. Cette somme correspond à la valeur de toutes les créances approuvées multipliée par le pourcentage de paiement anticipé convenu d'avance moins toute somme déjà payée au cédant.
<b>Bad debt</b>	A debt that is unlikely to be paid because of the inability of the Debtor to pay the debt when it falls due.	<b>Créance douteuse</b>	Créance dont le recouvrement est incertain en raison de l'incapacité du débiteur à payer la créance quand elle vient à échéance.
<b>Ban on Assignment</b>	Clause in a contract between the Seller and the Buyer which prevents the supplier from assigning the related Receivables. It can render ineffective any Assignment of the Receivables arising out of the contract although in some legal environments the Factoring agreement may overrule the ban of Assignment.	<b>Interdiction de cession</b>	Clause dans un contrat entre le vendeur et l'acheteur qui empêche le fournisseur de céder les créances afférentes. Elle peut rendre nulle toute cession des créances découlant du contrat, mais dans certains environnements juridiques, le contrat d'affacturage peut prévaloir sur l'interdiction de cession.

<b>Borrower</b>	The party to whom a Lender makes a loan.	<b>Emprunteur</b>	Partie à laquelle un prêteur accorde un prêt.
<b>Buyer</b>	See "Debtor".	<b>Acheteur</b>	Voir « Débiteur ».
<b>Commercial Finance</b>	<p>Commercial Finance is a generic term for a range of asset based finance services which include Factoring, Invoice Discounting, International Factoring, Reverse Factoring and Asset Based Lending facilities.</p> <p>There are many variations on each of these product sets (and the precise nomenclature varies from market to market) but all exist to provide working capital funding solutions to businesses.</p>	<b>Financement Commercial</b>	<p>Financement Commercial est un terme générique pour une gamme de services de financement basés sur des actifs qui incluent l'affacturage, l'Invoice Discounting, l'affacturage international, l'affacturage inversé et l'ABL. Il existe de nombreuses variantes de chacun de ces produits (et la nomenclature précise varie d'un marché à l'autre) mais toutes ont pour objectif de fournir aux entreprises des solutions de financement du fonds de roulement.</p>
<b>Commission charge</b>	Charge made by the Factor for services rendered including Receivable management and collection and/or credit protection services. The commission is usually calculated as a percentage of the total assigned turnover. Also known as "factoring fee".	<b>Commission</b>	Frais facturés par la société d'affacturage pour les services rendus, y compris les services de gestion et de recouvrement des créances et/ou de garantie. La commission est généralement calculée en pourcentage du chiffre d'affaires total cédé. Cette commission est également connue sous le nom de « commission d'affacturage ».
<b>Client (Seller)</b>	A supplier business which has a contractual relationship with a Factor or an Asset based lender. See also "Assignor" and "Seller".	<b>Client (Vendeur)</b>	Entreprise fournissant des biens ou des services qui a une relation contractuelle avec une société d'affacturage ou un Asset Based Lender. Voir également « Cédant » et « Vendeur ».
<b>Confidential Factoring</b>	See "Not notification Factoring".	<b>Affacturage confidentiel</b>	Voir « Affacturage sans notification ».

<b>Correspondent Factor</b>	A Factor that acts as an import Factor or export Factor under the Two Factor system.	<b>Société d'affacturage correspondante</b>	Société d'affacturage qui agit en tant que société d'affacturage import ou société d'affacturage export dans le cadre du système à deux sociétés d'affacturage.
<b>Credit Note</b>	Accounting documents which reduce the value of an outstanding invoice or debtor account. See also "Dilution".	<b>Avoir</b>	Documents comptables qui réduisent la valeur d'une facture à régler ou la position du compte du débiteur. Voir également « Dilution ».
<b>Credit protection</b>	A service offered by a Factor or a Receivable purchaser where the Factor accepts the risk of non payment in the event of the inability of the debtor to repay the debt. See also "Non Recourse Factoring".	<b>Garantie</b>	Service offert par une société d'affacturage ou un acheteur de créances dans le cadre duquel la société d'affacturage prend en charge le risque de non-paiement en cas d'incapacité du débiteur à rembourser la créance. Voir également « Affacturage sans recours ».
<b>Debtor (Buyer)</b>	A business that has been supplied with goods or services by the Client and is obliged to make payment for them. Also referred to as the purchaser of goods or services supplied by a Client whose debts have been assigned/sold to a Factor.	<b>Débiteur (Acheteur)</b>	Entreprise à laquelle le client a fourni des biens ou des services et qui est tenue de payer ces biens ou services. Également désigné comme l'acheteur de biens ou services fournis par un client dont les créances ont été cédées/vendues à une société d'affacturage.
<b>Debt collection</b>	A service offered by a Factor (or a Receivable purchaser) where the Factor collects the Receivable on behalf of the Assignor. It may also include all actions aimed at collecting due amounts from insolvent Debtors.	<b>Recouvrement des créances</b>	Service offert par une société d'affacturage (ou un acheteur de créances) dans le cadre duquel la société d'affacturage recouvre les créances au nom du cédant. Il peut également inclure toutes les actions visant à recouvrer les sommes dues par des débiteurs insolubles.

<b>Dilution</b>	Every situation that may reduce the value of an outstanding invoice except the default of the Debtor.	<b>Dilution</b>	Toute situation qui peut réduire la valeur d'une facture en souffrance, à l'exception de la défaillance du débiteur.
<b>Discount Charge</b>	Charge made by the Factor (or the Receivable purchaser) for advanced funds. Usually calculated by applying a discount rate (which in practice works like an interest rate) to the amounts advanced over the outstanding period.	<b>Frais d'escompte</b>	Frais facturés par la société d'affacturage (ou l'acheteur de créances) pour les fonds avancés. Généralement calculés [dans certains pays, NDLR] en appliquant un taux d'escompte (qui, en pratique, fonctionne comme un taux d'intérêt) aux montants avancés pendant la période concernée.
<b>Domestic Factoring</b>	Form of Factoring in which both Assignor and Debtor are based in the country of the Factor.	<b>Affacturage domestique</b>	Forme d'affacturage dans laquelle à la fois le cédant et le débiteur sont basés dans le pays de la société d'affacturage.
<b>Export Factoring</b>	Form of Factoring in which the Assignor, based in the country of the Factor, assigns/sells Receivables due by Debtors based in another country. See also "International Factoring".	<b>Affacturage export</b>	Forme d'affacturage dans laquelle le cédant, basé dans le pays de la société d'affacturage, cède/vend des créances dues par des débiteurs basés dans un autre pays. Voir également « Affacturage international ».
<b>Factor</b>	A financial entity providing Factoring facilities.	<b>Société d'affacturage</b>	Entité financière fournissant des services d'affacturage.

<b>Factoring</b>	An agreement between a business (Assignor) and a financial entity (Factor) in which the Assignor assigns/sells its Receivables to the Factor and the Factor provides the Assignor with a combination of one or more of the following services with regard to the Receivables assigned: Advance of a percentage of the amount of Receivables assigned, Receivables management, collection and Credit protection. Usually, the Factor administers the Assignor's sales ledger and collects the Receivables in its own name. The Assignment can be disclosed to the Debtor.	<b>Affacturage</b>	Contrat entre une entreprise (cédant) et une entité financière (société d'affacturage) en vertu duquel le cédant cède/vend ses créances à la société d'affacturage et la société d'affacturage fournit au cédant une combinaison d'un ou plusieurs des services suivants en lien avec les créances cédées : avance d'un pourcentage du montant des créances cédées, gestion des créances, recouvrement des créances et garantie. Généralement, la société d'affacturage gère le poste clients du cédant et recouvre les créances en son propre nom. La cession peut être divulguée au débiteur.
<b>Full Service Factoring</b>	Form of Factoring in which the Factor provides the Assignor with all the following services with regard to the Receivables assigned: Advance of a percentage of the amount of Receivables assigned, Receivables management, collections and Credit protection. See also "Non recourse Factoring".	<b>Affacturage complet</b>	Forme d'affacturage dans laquelle la société d'affacturage fournit au cédant l'ensemble des services suivants en ce qui concerne les créances cédées : Avance d'un pourcentage du montant des créances cédées, gestion des créances, recouvrement des créances et garantie. Voir également « Affacturage sans recours ».
<b>Import Factoring</b>	Form of Factoring in which an export Receivable is managed and collected by an Import Factor based in the same country as the Debtor. See also "International Factoring".	<b>Affacturage import</b>	Forme d'affacturage dans laquelle une créance à l'exportation est gérée et recouvrée par une société d'affacturage import basée dans le même pays que le débiteur. Voir également « Affacturage international ».
<b>Interfactor agreement</b>	An agreement between Correspondent Factors whereby they mutually agree to act as Import and Export Factors in accordance with a code of practice.	<b>Contrat inter-factors</b>	Contrat entre des sociétés d'affacturage correspondantes par lequel elles conviennent mutuellement d'agir en tant que sociétés d'affacturage import et export conformément à un code de bonne pratique.

<b>International Factoring</b>	Includes Import and Export Factoring. It is usually performed through the Two Factor System.	<b>Affacturage international</b>	Inclut l'affacturage import et export. Il se déroule généralement dans le cadre d'un système à deux sociétés d'affacturage.
<b>Invoice</b>	A post contractual document issued by a Seller to a Debtor stating among other information the amount of the Receivable.	<b>Facture</b>	Document post-contractuel délivré par un vendeur à un débiteur indiquant notamment le montant de la créance.
<b>Invoice Discounter</b>	A financial entity providing Invoice Discounting facilities.	<b>Invoice Discounter</b>	Entité financière fournissant des services d'Invoice Discounting.
<b>Invoice Discounting</b>	An agreement between a business (Assignor) and a financial entity (an invoice discounter) in which the Assignor assigns its Receivables and the discounter provides the Assignor with an Advance of a percentage of the amount of Receivables assigned, normally without Notification of the discounter's interest to the Debtor. The Assignor retains full control of its sales ledger function.	<b>Invoice Discounting</b>	Contrat entre une entreprise (cédant) et une entité financière (un Invoice Discounter) en vertu duquel le cédant cède ses créances et l'Invoice Discounter fournit au cédant une avance d'un pourcentage du montant des créances cédées, normalement sans Notification au débiteur de la participation de l'Invoice Discounter. Le cédant conserve entièrement le contrôle de son poste clients.
<b>Lender</b>	The party, usually a bank or a financial entity, who lends money to a Borrower.	<b>Prêteur</b>	Partie, généralement une banque ou une entité financière, qui prête de l'argent à un emprunteur.
<b>Maturity date</b>	The date on which a Receivable becomes due and payable.	<b>Date d'échéance</b>	Date à laquelle une créance devient exigible.
<b>Maturity Factoring</b>	Form of Factoring in which the Assignor receives the payment of the Receivables on the due date or on a certain and fixed date, usually pre-agreed on the basis of the average payment period taken by the Debtor.	<b>Maturity Factoring</b>	Forme d'affacturage dans laquelle le cédant reçoit le paiement des créances à la date d'échéance ou à une date fixée, généralement convenue d'avance sur la base du délai de paiement moyen dont bénéficie le débiteur.

<b>Not Notification Factoring</b>	Form of Factoring in which the Assignment has not been notified to the debtor. Also referred to as "Confidential Factoring".	<b>Affacturage sans notification</b>	Forme d'affacturage dans laquelle la cession n'a pas été notifiée au débiteur. Également dénommée « Affacturage confidentiel ».
<b>Non Recourse Factoring</b>	Form of Factoring in which the Factor offers a Credit protection service and therefore the credit risk of Debtor failure remains with the Factor.	<b>Affacturage sans recours</b>	Forme d'affacturage dans laquelle la société d'affacturage offre un service de garantie et la société d'affacturage assume par conséquent le risque de crédit lié à la défaillance du débiteur.
<b>Notification of Assignment</b>	A notice which can be issued by the Factor (or the invoice discounter) or by the Assignor to a Debtor and which informs the Debtor that its related debts payable have been assigned to the Factor.	<b>Notification de cession</b>	Avis qui peut être délivré par la société d'affacturage (ou l'Invoice Discounter) ou par le cédant à un débiteur et qui informe ce dernier que les créances dont il est débiteur ont été cédées à la société d'affacturage.
<b>International Organizations of Factoring</b>	Network of businesses acting as Factors whose common aim is to facilitate international trade through Factoring and to act as trade organizations representing the industry.	<b>Organisations d'affacturage internationales</b>	Réseau d'entreprises agissant en tant que sociétés d'affacturage dont l'objectif commun est de faciliter le commerce international grâce à l'affacturage et d'agir en tant qu'organisations commerciales représentant l'industrie.
<b>Outstanding</b>	A Receivable which has not yet been paid.	<b>Encours</b>	Créances qui n'ont pas encore été payées.
<b>Prepayment</b>	Payment in advance (prior to maturity) of all or part of the Purchase price of the Receivables assigned (the balance being paid when the debt is paid by the Buyer). See also "Advance".	<b>Paiement anticipé</b>	Paiement par anticipation (avant l'échéance) de tout ou partie du prix d'achat des créances cédées (le solde étant payé lorsque la créance est payée par l'acheteur). Voir également « Avance ».
<b>Purchase price</b>	The amount payable by a Factor or a Receivable purchaser to an Assignor for an assigned Receivable.	<b>Prix d'achat</b>	Montant payable par une société d'affacturage ou un acheteur de créance à un cédant pour une créance cédée.

<b>Reassignment</b>	The transfer of an assigned Receivable from the original Assignee back to the original Assignor.	<b>Contrepassation</b>	Fait pour le cessionnaire initial de restituer au cédant initial une créance cédée.
<b>Receivable</b>	A monetary obligation owed by one person to another in payment for the supply of goods or services.	<b>Créance</b>	Obligation monétaire due par une personne à une autre en paiement de la fourniture de biens ou de services.
<b>Recourse Factoring</b>	Form of Factoring in which the credit risk on the Debtor remains with the Assignor.	<b>Affacturation avec recours</b>	Forme d'affacturation dans laquelle le cédant assume le risque de crédit lié à la défaillance du débiteur.
<b>Reserve/Retention</b>	The part of the Receivable retained by the Factor to cover specific risks such as Dilution.	<b>Réserve</b>	Part de la créance conservée par la société d'affacturation pour couvrir des risques spécifiques tels que la dilution.
<b>Reverse Factoring</b>	Form of Factoring in which the agreement is set up between the Factor and a (usually strong) Debtor and the Factor offers each supplier the possibility to assign/sell (usually without recourse) those Receivables approved for payment by the debtor (also known as Supplier Finance).	<b>Affacturation inverse</b>	Forme d'affacturation dans laquelle le contrat est établi entre la société d'affacturation et un débiteur (généralement de bonne qualité) et la société d'affacturation offre à chaque fournisseur la possibilité de céder/vendre (généralement sans recours) les créances dont le paiement a été approuvé par le débiteur (également connu sous le nom de Financement du fournisseur).
<b>Sales Ledger</b>	A report of outstanding Receivables, usually analyzed by Debtor balance and debt ageing.	<b>Poste clients</b>	Etat de l'encours de créances, généralement analysé par solde débiteur et par échéance des créances.
<b>Seller</b>	See "Assignor" and "Client".	<b>Vendeur</b>	Voir « Cédant » et « Client ».

<b>Supplier Finance</b>	See "Reverse Factoring".	<b>Financement du fournisseur</b>	Voir « Affacturage inversé ».
<b>Turnover</b>	Total value of all Receivables assigned/sold to the Factor by Assignors during the reporting period net of Credit notes.	<b>Chiffre d'affaires</b>	Valeur totale de toutes les créances cédées/vendues à la société d'affacturage par les cédants durant la période concernée.
<b>Two-Factor system</b>	System whereby a Factor uses, by sub-Assignment, a Factor in another country (correspondent Factor) to collect the Receivables of an Assignor exporting to a customer in that country with or without Credit protection. The relationship between the Correspondent Factors is usually governed by an Interfactor agreement.	<b>Système à deux sociétés d'affacturage</b>	Système dans lequel une société d'affacturage fait appel, par le biais d'une sous-cession, à une société d'affacturage dans un autre pays (société d'affacturage correspondante) pour recouvrer les créances d'un cédant exportant des biens ou des services à un client dans ce pays avec ou sans garantie. La relation entre les sociétés d'affacturage correspondantes est généralement régie par un contrat inter-factors.

<b>The Economics and statistics Committee</b>	<b>Le Comité économique et statistiques</b>
<p>The Economics and Statistics Committee (ESC) was established in March 2010 with the mission to inform the EUF Executive Committee with valid economical data, figures, statistics on Factoring and Commercial Finance at EU level and to prepare a "standard glossary" for the industry, with the final aim to contribute in raising the profile of the industry.</p>	<p>Le Comité économique et statistiques (ESC) a été établi en mars 2010 avec pour mission de fournir au Comité exécutif d'EUF des données économiques, chiffres et statistiques valables sur l'Affacturage et le Financement Commercial au plan européen et de préparer un glossaire pour la profession, dans le but final de contribuer à une amélioration de l'image de la profession.</p>
<b>ESC Members (at 24 May 2012) :</b>	<b>Membres de l'ESC (au 24 mai 2012) :</b>
<p>Diego Tavecchia , Assifact representative – Chairman  Magda Ciechomska-Barczak, PZF representative  Gabriel Gómez Medina, AEF representative  Alexandros Kontopulos, HFA representative  Ansgar Kugelstadt, DFV representative  Kate Sharp, ABFA representative  Erik Timmermans, IFG representative</p> <p>The ESC also wishes to thank John Brehcist, EUF Coordinator and Antoine De Chabot, ASF for valuable comments and suggestions.</p>	<p>Diego Tavecchia , représentant Assifact – Président  Magda Ciechomska-Barczak, représentant PZF  Gabriel Gómez Medina, représentant AEF  Alexandros Kontopulos, représentant HFA  Ansgar Kugelstadt, représentant DFV  Kate Sharp, représentant ABFA  Erik Timmermans, représentant IFG</p> <p>L'ESC souhaite aussi remercier John Brehcist, Coordinateur EUF, et Antoine de Chabot, ASF, pour leurs observations et suggestions de valeur.</p>



Adresse:

c/o IFG Sekretariat

Avenue R. Vandendriessche 18 (box 15)

B-1150 Brussels

Belgien

E-Mail: [info@euf.eu.com](mailto:info@euf.eu.com)

Telefon: +32 2 772 69 69

Fax: +32 2 772 64 19

<http://www.euf.eu.com>